

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN COPROPRIÉTÉ : POURQUOI ET COMMENT ?

POURQUOI RÉNOVER ?

▶ LES PRINCIPALES ORIENTATIONS ET RÉGLEMENTATIONS ÉNERGÉTIQUES

1974-1988

*RT 1974 -
1ère réglementation thermique
Réduction de 25% de la conso. énergétique
// normes en vigueur depuis fin années 50

RT 1982 -
Gain de 20% sur la conso. énergétique // RT 1974

RT 1988 -
Réduction énergétique supplémentaire de 20%

2007-2010

2007 -
RT des bâtiments existants

2009-2010
Lois Grenelle I et II
Diviser par 4 les émissions de GES
2050//1990

2012-2013

RT 2012
Conso. énergétique primaire max. = 50 kWhep/m²/an

2012-2013
Obligation réalisation audit énergétique ou DPE collectif

2014 - 2015

2014 - Loi ALUR
Obligation réalisation ou proposition au vote d'un Diagnostic Technique Global (DTG)

2015 - Loi LTECV
Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte
500 000 log. rénovés/an

2016 - 2019

2016-
Obligation réalisation travaux d'amélioration des performances thermiques des bâtiments

2019- Loi Energie Climat
Lutter contre les passoires thermiques

2020-2021

RE2020
Bâtiment produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme

2021 -
Loi « climat et résilience »

*RT : Réglementation Thermique

Arrêté du 3 mai 2007 (RT dans l'existant) - fixe les performances thermiques à respecter lors de travaux d'isolation (toit, murs, planchers bas, parois vitrées) et d'installation ou de remplacement d'équipements (chauffage et eau chaude sanitaire, climatisation, ventilation, éclairage)
(cf. fiche ADEME - La Réglementation Thermique (novembre 2018))

Décret 2016-711 du 30 mai 2016 - a rendu obligatoire la réalisation conjointe, dans certains cas, de travaux d'amélioration des performances thermiques des bâtiments avec la réalisation d'un des travaux de rénovation suivants : ravalement de façades, réfection de toitures, aménagements pour augmenter la surface habitable (cf. fiche ADEME - Quand devez-vous isoler ? (septembre 2018))

Loi « Climat et Résilience »

- gel du loyer des passoires énergétiques dès 2023
- interdiction progressive de mise en location des logements les moins bien isolés (étiquettes G, F et E)
- réalisation obligatoire d'un DPE collectif (échéance variant selon le nombre de logements)



▶ LES INTÉRÊTS DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Amélioration du confort

- **Confort hivernal** : suppression des parois froides, dispositif de chauffage mieux adapté...
- **Confort estival** : atténuation des phénomènes de surchauffes...
- **Amélioration de la qualité et de la gestion des flux d'air** : ventilation adaptée et performante...
- **Confort acoustique** : limitation des nuisances sonores extérieures

Préservation/ valorisation du patrimoine bâti

- **Faire face à la dégradation** des immeubles
- Prendre de l'avance sur les **évolutions réglementaires**
- **Maintien/augmentation** de la valeur d'achat du bien



Economies financières

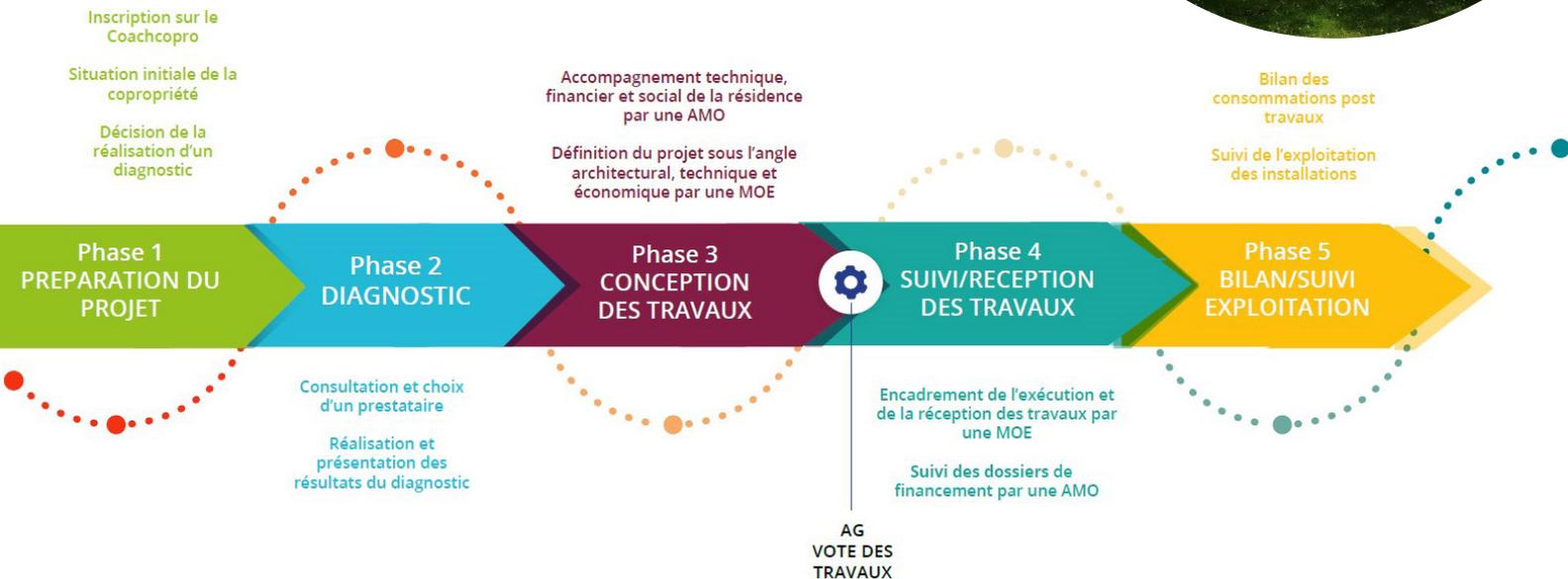
- **Maîtrise/réduction** des consommations énergétiques
- Mobilisation d'**aides financières**

Impacts sur l'environnement

Diminution des émissions de GES et des consommations d'énergies fossiles

COMMENT RÉNOVER ?

LE PARCOURS DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



Afin de vous guider au mieux tout au long de ce parcours de rénovation, la mission Copropriété de l'Alec anime gratuitement des ateliers liés aux différentes phases susmentionnées, dont :

Prise en mains de l'outil CoachCopro®, Réaliser le diagnostic de sa copropriété

Les acteurs de l'Ingénierie de projet, Les aides financières mobilisables lors de travaux de rénovation énergétique en copropriétés...

Retrouvez les dates dans l'agenda de l'ALEC et sur l'accueil du CoachCopro®.

LA MOBILISATION DES ACTEURS DE LA COPROPRIÉTÉ

Un des facteurs de réussite à l'aboutissement d'un projet de rénovation énergétique est la mobilisation des copropriétaires. Aussi, il convient, entre autres, de ne pas négliger :

La diffusion de l'information et la pédagogie

- Affichage permanent et ponctuel
- Adresse e-mail personnalisée au nom du CS
- Supports de communication variés (numérique et papier)
- Communication des comptes rendus de réunions ...

L'écoute

- Recueil des préoccupations, remarques, critiques...des copropriétaires
- Identification des freins et leviers à la mobilisation
- Réponses aux questions laissées en suspens lors débats/concertations

Les échanges

- Concertations, réunions d'informations à bien préparer
- Retours d'informations réguliers sur le suivi du projet via mails, courriers, évènements...



Guide ADEME 2021

Rendez-vous à l'atelier *La rénovation énergétique en copropriété : pourquoi et comment ?* afin :

- d'échanger sur vos moyens de mobilisation et de communication employés auprès des acteurs de la copropriété,
- prendre connaissance des outils utilisés au sein de résidences en cours/en fin de rénovation.